

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 janvier 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et en étroite coopération avec le Royaume-Uni, la Suède et l'Uruguay ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note de synthèse de la réunion tenue le 5 décembre 2017 sur l'Afghanistan (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) Matthew **Rycroft**

L'Ambassadeur
(Signé) Olof **Skoog**

L'Ambassadeur
(Signé) Elbio **Rosselli**



**Annexe à la lettre datée du 22 décembre 2017 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes
et de la paix et de la sécurité : synthèse de la réunion tenue
le 5 décembre 2017 sur l'Afghanistan**

Le 5 décembre 2017, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation en Afghanistan. Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Tadamichi Yamamoto, et de la Directrice chargée des droits de l'homme de la Mission, Danielle Bell. Après les exposés, les questions des membres du Conseil ont porté sur la participation des femmes aux activités de la MANUA et la présence de spécialistes de la problématique hommes-femmes à la Mission, sur le rôle des organisations locales de femmes et le soutien dont elles ont besoin, notamment dans leurs interactions avec les pouvoirs publics aux niveaux local et national, et sur le rôle des chefs religieux s'agissant de promouvoir un changement culturel positif dans le pays.

Les intervenants ont informé les membres du Conseil des principaux faits nouveaux survenus depuis la réunion tenue par le Groupe informel d'experts en novembre 2016 (voir [S/2016/1059](#)). À titre d'exemple, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité devant plusieurs instances importantes au cours des derniers mois, notamment dans le cadre de sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme. Des données de référence et des cibles sont disponibles pour 10 indicateurs du plan, qui est dirigé par le Ministère des affaires étrangères et concerne 20 ministères différents, tandis que les 29 autres indicateurs sont encore en cours d'élaboration. Depuis août 2016, le budget du plan est à l'étude, mais aucun mécanisme de financement n'a été approuvé. Les participants ont demandé que le Gouvernement soit tenu responsable de l'application du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, et rappelé qu'il ne fallait pas que les problèmes de financement servent d'excuse pour justifier la mauvaise mise en œuvre du plan et la faible participation des femmes dans les principaux processus de paix et de sécurité. Au niveau national, sur les 62 membres du Haut Conseil pour la paix, 12 sont des femmes, ce qui représente une augmentation depuis l'année dernière. Le pourcentage de femmes dans les conseils de paix de province est quant à lui passé de 9 % à plus de 22 %. Toutefois, il n'y a que trois femmes au secrétariat du Haut Conseil pour la paix, qui compte 79 hommes, et les femmes sont tout aussi mal représentées au sein du personnel d'appui de ces structures. Le groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité, qui réunit régulièrement des représentants de ministères, d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'ambassades de pays donateurs, continue de coordonner toutes ces questions, et a notamment contribué à l'élaboration, l'année dernière, d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent.

À l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, organisées chaque année sous l'égide des Nations Unies, 13 dialogues ont été tenus dans les provinces et dans la capitale, en octobre et novembre 2017, sur les obstacles à la participation des femmes aux prochaines élections présidentielles et parlementaires de 2018. En réponse à des questions sur le rôle des chefs religieux, la

MANUA a noté que ceux-ci étaient régulièrement invités à des consultations et qu'un mollah avait présenté un exposé en 19 points sur la manière dont la charia défendait et protégeait les droits des femmes dans les élections, avait rédigé un document à ce sujet et l'avait distribué à toutes les mosquées de la province de Nangarhar, l'une des plus conservatrices. Il importe que la communauté internationale continue de coopérer avec ces porte-parole, de les soutenir et de les promouvoir. Le Gouvernement afghan ne compte qu'une seule ministre ; une autre femme avait été proposée aux côtés de 12 candidats à un poste de ministre récemment soumis pour confirmation à la chambre basse du Parlement, mais elle a été rejetée. Si les réformes mises en œuvre par le Ministère de l'intérieur (amélioration des installations et création de conseils de policières et de mécanismes de plaintes pour agression sexuelle) ont permis de doubler le nombre de femmes recrutées dans la Police nationale afghane, et qu'il est prévu de doubler ce nombre de nouveau d'ici à 2020, le pourcentage global de femmes dans la police reste faible. Une tendance similaire peut être observée dans l'Armée nationale afghane : le nombre de femmes diplômées en 2016 a atteint un record, mais celles-ci ne représentent toujours qu'entre 1 et 2 % des effectifs, ce qui est loin de l'objectif de 10 % fixé par le Ministère de la défense. Le Gouvernement met en œuvre des mesures visant d'une part à encourager les femmes à se porter candidates à la fonction publique et, de l'autre, à lutter contre le harcèlement sur le lieu de travail. Actuellement, 22,5 % des fonctionnaires en Afghanistan sont des femmes.

Les projets de loi sur la famille, sur le règlement des litiges civils et sur la lutte contre le harcèlement ainsi que le projet de règlement relatif à la médiation, qui sont tous importants pour les droits des femmes, font actuellement l'objet de consultations entre le Ministère de la justice, le Ministère des affaires féminines, le Ministère de la santé publique et les organisations de la société civile, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, qui apporte ses conseils techniques. Le règlement de 2015 visant à éliminer le harcèlement à l'égard des femmes n'est pas correctement appliqué et aucun des comités anti-harcèlement qui devaient être mis en place dans les ministères et les provinces n'est encore opérationnel. En mars, le nouveau Code pénal a finalement été adopté ; il contient une définition exhaustive et progressiste du viol ainsi qu'une définition du crime de *bacha bazi*, et codifie les crimes de guerre. Cependant, la communauté internationale est préoccupée par la suppression d'un chapitre sur la violence contre les femmes et les filles, étant donné que l'avenir de la loi de 2009 relative à l'élimination des violences faites aux femmes est entre les mains des législateurs au Parlement, où elle est souvent contestée. Les intervenants ont indiqué qu'il existait désormais des tribunaux spéciaux (*Dewan Khas*) chargés de l'élimination des violences faites aux femmes dans 15 provinces et des unités chargées de poursuivre les auteurs de ce type de violences dans 34 provinces. Par ailleurs, les femmes représentaient 12 % des effectifs de la Cour suprême, 21 % de l'ensemble des juges d'Afghanistan et 15 % du personnel du Bureau du Procureur général.

En 2017, la plupart des femmes tuées l'ont été au cours d'affrontements sur le terrain, qui ont généralement lieu dans les zones résidentielles, d'attentats-suicides ou d'attaques complexes, comme l'attentat à la voiture piégée qui s'est produit le 31 mai à Kaboul et a fait au moins 150 morts, constituant l'une des attaques les plus meurtrières depuis 2001, ou encore au cours de raids aériens effectués contre des éléments hostiles au Gouvernement réfugiés dans des habitations. La MANUA a recensé au moins cinq cas d'exécution de femmes prononcée par des tribunaux administrés par les Taliban et un seul cas confirmé de violences sexuelles liées aux conflits. Toutefois, les centres de protection familiale ont signalé de nombreux cas de violences sexuelles au cours des trois premiers trimestres de l'année, dont 171 cas de viol. L'Afghanistan a la mortalité maternelle la plus élevée au monde, notamment

chez les jeunes femmes et les filles ; la fermeture de dispensaires en raison de l'intensification des combats, combinée aux restrictions à la liberté de mouvement qui sont imposées aux femmes dans de nombreuses régions du pays, entrave considérablement l'accès de ces dernières aux soins de santé. Selon les estimations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au moins un tiers des filles seraient mariées avant l'âge de 18 ans. À cet égard, en avril 2017, le Gouvernement afghan a lancé le Plan national d'action pour l'élimination des mariages précoces et des mariages d'enfants (2017-2021).

Les femmes représentent actuellement 15,4 % du personnel de la MANUA, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière. Elles occupent 34 % des postes de direction et 30 % des postes faisant l'objet d'un recrutement international, mais ne représentent que 7 % du personnel recruté sur le plan national. Bien que des mesures spéciales aient été prises, ce nombre ne s'est pas amélioré en raison du faible taux de vacance de postes soumis à recrutement national. En dehors de Kaboul, de Mazar-e Charif et de Hérat, il est rare que les femmes soient en mesure de travailler en dehors de leur foyer et certaines ne disent même pas à leurs familles ou à leurs voisins qu'elles travaillent pour l'ONU. À l'issue du dernier examen stratégique, il a été recommandé de transférer les fonctions consultatives de la Mission en matière d'égalité des sexes du Service des droits de l'homme au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, conformément à la résolution [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ; ce transfert, qui concerne un poste de P-5, un poste de P-3 et un poste soumis à recrutement national, a été pris en compte dans le projet de budget de la MANUA pour 2018.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, a demandé aux membres en exercice et aux nouveaux membres du Conseil de conserver, lors des prochaines négociations sur le mandat, les dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité et de continuer de prévoir au budget des crédits pour financer les services d'experts en matière d'égalité des sexes. Elle les a également invités à suivre la mise en œuvre des recommandations relatives à la problématique hommes-femmes formulées à l'issue de la mission d'évaluation technique menée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en 2017 en Afghanistan, dont le rapport sera distribué au Groupe informel d'experts. ONU-Femmes a également demandé que l'accent soit davantage mis sur la participation réelle des femmes aux pourparlers, plutôt que sur leur représentation au Haut Conseil pour la paix, et a insisté sur la protection des défenseurs des droits fondamentaux des femmes. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a encouragé l'Organisation à tirer pleinement parti de la résolution [2331 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité dans le cadre de l'examen de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent, à redoubler d'efforts pour remédier au problème de la non-dénonciation des cas de violences sexuelles liées aux conflits et à continuer de les suivre.

Les Coprésidents se sont engagés à donner suite aux recommandations.